



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/5032
18 décembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Ceylan, Libéria et République arabe unie : projet de résolution commun

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu la plainte du Portugal faisant état d'une agression de l'Inde contre les territoires de Goa, Damao et Diu,

Ayant entendu la déclaration du représentant de l'Inde selon laquelle le problème est un problème colonial,

Considérant que ces enclaves que revendique le Portugal en Inde constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales et font obstacle à la réalisation de l'unité de la République de l'Inde,

Rappelant les résolutions 1514 (XV) et 1542 (XV) de l'Assemblée générale,

1. Décide de rejeter la plainte formulée par le Portugal contre l'Inde pour agression;
2. Invite le Portugal à mettre un terme à son action hostile et à coopérer avec l'Inde pour la liquidation de ses possessions coloniales en Inde.

